



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 087-278708516-20230228-20230228_B09-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 28 FEVRIER 2023

20230228_B09 - RESIDENCE PIERRE ASTIER à Limoges – Achat en VEFA de 6 logements collectifs (3 PLAI ANRU – 3 PLUS hors NPNRU) – Convention de financement issue du cadre « Production de logements locatifs sociaux PLUS » d'un montant total de 100 500 € auprès d'ACTION LOGEMENT SERVICES

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mardi 28 février 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Jean-Luc BONNET, Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Dans le cadre de l'opération d'achat en VEFA de 6 logements collectifs dont 3 PLUS en Offre Nouvelle, 28 rue Pierre Astier à Limoges, ACTION LOGEMENT SERVICES propose à LIMOGES HABITAT une convention de financement « Production de Logements Locatifs sociaux PLUS » qui se décompose comme suit :

Une partie subvention d'un montant de 4 500 € ;

Une partie emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 96 000 €
- Taux : indexé sur le livret A diminué d'une marge de 2,25 % avec un taux plancher à 0,25 %
- Durée : 40 ans avec un différé de 4 ans
- Echéances : trimestrielles
- Amortissement : double révisabilité limitée
- Modalité du taux d'intérêt : variable.

Ces financements sont accordés en contrepartie d'un droit de réservation, avec droit unique de 40 ans pour :

- 1 logement PLUS dans l'opération financée
- 12 logements sur le parc Limoges habitat.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser Madame la Directrice générale à signer le contrat devant régler les conditions de cette convention de financement ainsi que les demandes de versement de fonds.

o

o

o

Après avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'adopter, à l'unanimité, la proposition qui leur est présentée.

Formalités de publicité effectuées

le

13 MARS 2023

Pour extrait conforme,

Limoges, le **13 MARS 2023**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

